

Réunion du 15 mai 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient
présents :
- Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) :
- Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Madame Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) :
- Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG
- Absent(s) :
- Rapporteur :
- Madame Alfonsa ALFANO

N° CP/2017/192 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social
Proposition d'attribution d'une subvention et d'approbation des termes d'un projet de convention à conclure pour la création d'une résidence adaptée pour des personnes en situation d'handicap sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président,

- décide d'attribuer une subvention de 27 000 € à Nouveau Logis de l'Est, correspondant au financement de 9 logements, route du Rhin à Strasbourg ;
- approuve, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes du projet de convention de réservation de logements sociaux, annexé au rapport, dans le cadre de la labellisation du projet de résidence en faveur des personnes souffrant d'un problème de santé ou des personnes en situation de handicap sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- autorise son président à signer la convention à conclure entre le Département et Nouveau Logis de l'Est, et dont le projet figure en annexe.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170515-lmc1107875-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 16/05/17